

# PROGRAMME PARTENARIAL

2025

PERSPECTIVES  
D'ACCOMPAGNEMENT



epures > assemblée générale 19 déc. 2024



[www.epures.com](http://www.epures.com)



[@epures42](https://www.facebook.com/epures42)



[epures-agence-urba](https://www.linkedin.com/company/epures-agence-urba)





# SOMMAIRE

- 05**    **PRÉAMBULE**
- 06**    **UN ACCOMPAGNEMENT  
AUTOUR DE 4 VALEURS...**
- 07**    **...6 ORIENTATIONS...**
- 08**    **...ET 6 AXES DE TRAVAIL**
- 10**    **LE SOCLE PARTENARIAL,  
NOTRE BIEN COMMUN**
- 15**    **PROJETS ET MISSIONS  
DU PROGRAMME PARTENARIAL**
- 22**    **EN SYNTHÈSE**
- 24**    **TABLEAU DU PROGRAMME PARTENARIAL  
D'ACTIVITÉS MUTUALISÉ 2025**



# PRÉAMBULE

Depuis 1967, l'Agence d'urbanisme accompagne ses membres. Forte de son regard et de ses compétences pluridisciplinaires qui lui permettent de croiser les approches, et de la diversité des territoires et champs thématiques sur lesquels elle intervient, l'Agence d'urbanisme tient une place particulière dans le paysage de l'ingénierie publique territoriale.

En collaboration avec leurs membres et partenaires, les Agences d'urbanisme sont une réponse souple, et continuellement à l'écoute des besoins de ses membres. C'est aussi un investissement dans une forme d'économie circulaire, avec l'assurance d'une capitalisation de l'expérience acquise, qui reste sur le territoire, disponible pour d'autres besoins ultérieurs.

Le programme partenarial d'activités annuel constitue le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens, en cohérence étroite avec les orientations de son projet d'Agence.

Conformément à la note ministérielle du 30 avril 2015, le programme d'intérêt général répond aux préoccupations partagées des membres de l'Agence qui bénéficient de la vision globale sur les projets et études engagés.

Organisme d'ingénierie publique associatif, l'Agence d'urbanisme oeuvre pour un collectif

de partenaires - ses membres - qui tous définissent, arrêtent et mettent en oeuvre des politiques publiques au regard de leurs compétences et de leurs projets. Le rôle de l'Agence est de décrypter, d'éclairer, d'accompagner les élus et de leur proposer des grilles d'analyses, afin qu'ils puissent prendre leurs décisions au sein de leur collectivité et structure.

Le programme d'activités est voté annuellement par les élus de l'Assemblée générale réunissant tous les membres.

Les études réalisées dans ce cadre, une fois finalisées, sont communicables à tous ses membres (dans les règles définies par la délibération de février 2017 du Conseil d'Administration).



Conseil d'administration (mars 2024)



## UN ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE 4 VALEURS...

Ces travaux ont permis d'identifier 4 valeurs socles de l'Agence :

### Partenariat

Cette notion est le **fondement** même des **Agences d'urbanisme**, qui, comme l'indique le **code de l'urbanisme**, sont créées par des partenaires en quête d'une **ingénierie mutualisée**. L'étymologie nous apprend, qu'à l'origine, le partenaire était celui avec qui l'on danse amenant les notions d'harmonie, d'entreprise collective pour un dessein plus large dans un cadre nécessairement défini.

### Proximité

Le **territoire partenarial est la maison commune sur laquelle l'Agence travaille** depuis plusieurs décennies ou plus récemment. La proximité est dès lors essentielle à plusieurs niveaux : une connaissance fine et actualisée des territoires et de ses acteurs, ses voisins / la possibilité d'utiliser des méthodes expérimentées chez le voisin / la capacité de mettre en lien les acteurs du territoire ou encore la mobilisation d'équipes qui sont en capacité d'échanger avec des élus et techniciens connus.

### Accompagnement

Autre **pilier** des Agences d'urbanisme au titre de l'article **L.132-6 du Code d'urbanisme**, epures se situe en appui en termes de méthodes et d'expérimentations afin de répondre aux besoins du partenariat. Cet accompagnement permet de comprendre les besoins évolutifs et de faire **cheminer** élu.e.s. et technicien.ne.s à l'**intersection** des **grands enjeux nationaux/globaux** et aux **réalités locales**.

## Rigueur technique

Forte d'une **expérience de près de 60 ans** dans les champs de l'observation, des méthodes de travail au service des sujets traités (planification, projets urbains, sujets thématiques liés à l'aménagement...), l'Agence a su développer une expertise forte. Dans un contexte de complexité grandissante des solutions à trouver aux enjeux de l'aménagement (technicité, acteurs à mobiliser, problématiques juridiques...), cette expertise est au service des partenaires pour mener avec efficacité les missions.

Par ailleurs, ces éléments de stratégie ont permis dans un premier temps la refonte du « **socle partenarial** », valeur ajoutée de l'Agence dès 2023. Cet espace de coopération, de mutualisation des connaissances et des méthodes est le garant du partenariat solidaire entre les membres de l'Agence.

JEAN-PIERRE BERGER  
PRÉSIDENT



« Dans un contexte territorial en constante évolution, il est essentiel pour notre Agence d'urbanisme de poursuivre et améliorer ses partenariats avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales, les institutions publiques et les parties prenantes du territoire.

Ces partenariats sont indispensables pour mener à bien nos missions et accompagner les politiques publiques de nos partenaires sur des trajectoires vertueuses en matière d'environnement, de prise en compte des modes de vie et d'amélioration de la décision collective. »



## ... 6 ORIENTATIONS...

Le projet d'agence a identifié 6 orientations stratégiques qui doivent cadrer l'accompagnement qu'epures propose à ses membres :

### 1 L'accompagnement des partenaires au regard des transitions en cours :

- les transitions environnementales sur trois thématiques centrales des projets de territoire : une approche renouvelée du sol, la création de synergie avec les acteurs de l'énergie et l'appréhension des enjeux locaux et territoriaux sur l'eau ;
- les transitions des modes de vie à partir d'une approche renouvelée du système d'observation favorable aux sciences sociales et la prise en compte de ce sujet dans l'élaboration des projets urbains ;
- les transitions de la décision collective sous l'angle des process de construction.

### 2 Le compagnonnage

Sa référence étymologique permet de rappeler que les projets se font avec peu d'ingrédients mais avec un savoir-faire ancien et des compétences renouvelées. Cette notion fait directement référence à la valeur partenariale et associative d'epures.

### 3 Renforcer l'agilité de l'intervention de l'Agence

Une ingénierie mutualisée doit s'adapter en fonction des besoins de ses partenaires ainsi que les sensibiliser sur des enjeux plus vastes.

### 4 Aider au passage à l'opérationnel

Les projets sont longs et souvent complexes à faire sortir de terre. Epures, sur son champ de compétences a vocation à connaître et travailler avec les acteurs de l'opérationnel afin d'anticiper les éléments à mettre en valeur durant les études...



« Les valeurs sont enracinées dans l'histoire de chaque Agence d'urbanisme, façonnées par leurs fondateurs et les défis territoriaux rencontrés à différentes époques. Notre Agence d'urbanisme a ses propres spécificités liées à ses territoires d'exercice, leurs contextes socio-culturels et les défis auxquels ils sont confrontés depuis l'origine.

Réaffirmer ces valeurs nous est apparu crucial pour porter notre identité et renforcer la culture de nos accompagnements auprès de nos membres. »



### 5 Informer, alimenter au mieux les élus et les partenaires

Tel que défini par l'article L.132-6 du code de l'urbanisme, epures a vocation à éclairer ses partenaires sur les sujets de l'aménagement et de l'urbanisme.

### 6 Faire-savoir

grâce à son expérience et dynamisme de son partenariat, l'Agence s'inscrit dans le temps long mais doit s'attacher à diffuser et rendre accessibles ses travaux auprès de différents publics cibles.

Nos adhérents coopèrent autour de quatre modalités de travail permettant de faire vivre le partenariat, tout en s'adaptant aux capacités et intérêts de chaque partenaire :

- Porter des réflexions communes intéressant le collectif des partenaires
- Développer des capacités techniques mutualisées : outils et méthodes reproductibles
- Assurer la mise en œuvre des documents d'urbanisme locaux et de planification intéressant communément des partenaires
- Mettre en perspective les évolutions du territoire.

## ... ET 6 AXES DE TRAVAIL

### **AXE 1** Renforcer la collaboration entre les acteurs locaux et les institutions partenaires pour une approche intégrée du développement urbain

L'Agence joue un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'urbanisme à différentes échelles (régionale, métropolitaine, locale). Ces plans visent à organiser le développement territorial, à prévoir les besoins en matière de logements, d'infrastructures, de transports, de zones d'activités, etc.

Ces plans doivent être fondés sur une analyse approfondie et une compréhension des besoins et des aspirations de la population. Ils doivent intégrer des considérations telles que la mixité sociale, la durabilité environnementale, l'accessibilité, la résilience face au changement climatique, la sobriété foncière et financière etc.

L'amélioration des systèmes de transport et de mobilité constitue un enjeu majeur pour les Agences d'urbanisme. Elles travaillent sur des solutions visant à réduire la congestion routière, à promouvoir les transports en commun, le vélo, la marche, ainsi que la coordination des différents modes de déplacement.

Les Agences d'urbanisme s'intéressent également aux enjeux économiques et à la création d'emplois sur leur territoire. Elles peuvent mettre en place des partenariats pour soutenir l'implantation d'entreprises, favoriser le développement des secteurs économiques locaux, encourager l'innovation et l'entrepreneuriat.



« Après cette première marche significative et au-delà sur l'ensemble des missions, des évolutions sont encore nécessaires. Un travail en lien avec le comité technique partenarial a été mis en place pour définir nos enjeux et nos axes pluriannuels de mission. Ce travail a été validé par le Conseil d'administration en octobre 2023.

En parallèle, les élus du Conseil d'administration ont travaillé à la définition des valeurs de l'association. »



### **AXE 2** Favoriser l'implication des parties prenantes dans la décision collective et travailler sur la participation citoyenne au sein des projets

Les Agences d'urbanisme jouent souvent un rôle de facilitateur dans la gouvernance des projets urbains et territoriaux. En ce sens, nous devons chercher à promouvoir la participation de l'ensemble des acteurs publics et privés qui concourent à la construction des dynamiques territoriales et des projets. Il s'agit d'un gage d'efficacité des projets à court, moyen et long terme. L'Agence devra expérimenter et mettre en œuvre des dispositifs de concertation et de dialogue avec les habitants, les associations, les entreprises, les institutions publiques, afin de favoriser une approche collective et démocratique de l'urbanisme.

L'Agence devra établir, à ce titre, des partenariats solides pour renforcer sa capacité d'action et favoriser la mise en œuvre de ces nouvelles initiatives.



### **AXE 3 Intégrer systématiquement la préservation de l'environnement dans nos projets et démarches**

L'Agence d'urbanisme s'engage dans ses programmes partenariaux axés sur la régénération et la résilience. Ils doivent inclure des travaux et de nouvelles approches favorisant une logique circulaire globale, des modèles d'aménagement des territoires qui ne dégradent pas leur environnement mais qui bien au contraire les régénèrent, les réparent et les préparent à faire face aux nouveaux enjeux : promouvoir la construction et la rénovation énergétiquement efficaces, la préservation des espaces verts, la gestion des ressources en eau, la lutte contre le changement climatique, la préservation et la renaturation des sols.

### **AXE 4 Promouvoir l'innovation méthodologique dans nos projets et nos pratiques**

L'Agence doit avoir la capacité de pouvoir renforcer ses méthodes de travail sur les projets accompagnés à la fois en termes de ressources partagées, de méthodologies expérimentées et de compétences variées.

L'objectif est d'offrir un service divers de qualité qui puisse répondre au contexte de complexité et aux besoins des partenaires.

### **AXE 5 Permettre l'appréhension des inégalités socio-économiques et territoriales pour promouvoir des politiques publiques plus inclusives**

La promotion de la cohésion sociale et de la mixité urbaine est un enjeu important pour les territoires. Notre Agence doit travailler sur des projets favorisant l'accès à un logement de qualité pour tous, la création de quartiers équilibrés sur le plan social, la lutte contre la ségrégation spatiale, etc...



*« Les axes de travail pluriannuels travaillés par notre comité technique sont par essence évolutifs, nos accompagnements dépendant des territoires d'intervention et des besoins du collectif qu'ils servent. Le travail de co-élaboration entre les partenaires du programme devra s'attacher à concrétiser ces axes par des missions annuelles ou particulières. »*



A ce titre, elle doit faire preuve d'innovation sociale, pour apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou non satisfaits. Cela implique la participation des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers et l'acquisition de nouvelles compétences en sciences sociales.

### **AXE 6 Mesurer les chemins parcourus et restant à parcourir par les territoires en proposant des analyses rétrospectives et prospectives**

L'évaluation complète de la situation territoriale actuelle, en tenant compte des tendances démographiques, des problèmes environnementaux, des infrastructures existantes, des dynamiques économiques, n'est pas une fin en soi. Cette analyse doit permettre aux membres de comprendre les défis et les opportunités qui se présentent à eux et dont ils doivent prendre la mesure individuellement et collectivement mais également de révéler les chemins parcourus par les territoires.

## LE SOCLE PARTENARIAL NOTRE BIEN COMMUN

Cette perspective correspond à l'une des missions essentielles des Agences (article L.132-6 du Code de l'urbanisme), celle d'observer et d'anticiper les transformations du territoire et de la société pour accompagner l'élaboration des politiques publiques et les prises de décisions des membres.

Les missions du socle partenarial ambitionnent de couvrir l'ensemble des axes de travail définis par les instances de l'Agence dans une vision pluriannuelle.



*Les Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (Urba4) ont mis en place depuis quelques années une **plateforme d'échanges sur leurs méthodes d'observation** et l'acquisition des données qui permettent au sein du réseau de capitaliser les savoir-faire.*

*L'un des éléments les plus visibles de cette mutualisation est l'acquisition, depuis le début des années 2000, d'un **modèle d'occupation du sol commun (MOS)** permettant d'appréhender la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.*

*En 2025, le réseau des Agences acquerra le **millésime 2025 du MOS** de cette base de données pour permettre d'ici 2030-2035 un suivi-évaluation des documents locaux d'urbanisme les plus pertinents. En parallèle et en complémentarité, le réseau mobilisera son expertise quant à l'**émergence de l'Occupation des Sols Généralisée (OCSGE)** mise en place dans la Loire en 2024 sous le couvert des services de l'Etat et de l'IGN pour la mesure de l'artificialisation des sols.*

## Capitaliser et partager la donnée

Elle se doit de rendre accessible ce socle de données. Avec ses membres, elle a développé l'outil **e-observ** qui permet aux partenaires (également via des liens directs les SIG des partenaires) et au grand public d'accéder à une centaine de données issues de ses observatoires.

Elle met aussi à disposition de son partenariat des comparateurs de territoires à l'échelle nationale ou des synthèses de chiffres clés dans les territoires de l'aire métropolitaine Lyon- Saint-Etienne.

### AXE 4

#### Orientation 2025 du Conseil d'administration

Sur la question de la mesure de l'artificialisation des sols et en lien avec les obligations réglementaires des collectivités et syndicats mixtes porteurs de SCoT, le Conseil d'administration insiste à nouveau en 2025 sur le besoin d'apporter de la sérénité et de la compétence technique dans l'emploi des outils de mesure.

Dès 2025, sera engagée la construction d'un rapprochement entre les outils détenus par le partenariat et les outils nationaux (OCSGE). Le territoire du partenariat doit continuer à détenir une capacité d'ingénierie collective et mutualisée d'observation sur l'ensemble de la Loire. L'Agence doit faire évoluer, dès 2026, son cadre technique maîtrisé dans l'emploi des outils dont elle dispose.

## LES ÉLUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



« L'Agence d'urbanisme a pour mission d'entretenir un socle de base de connaissances des évolutions de ses territoires partenaires. Elle acquiert, elle produit, elle gère et met à disposition des données de manière globale ou particulière sur son territoire. »

## Observer, comprendre, questionner

Les objectifs opérationnels des **11 observatoires mutualisés et partenariaux** sont simples mais ambitieux dans un monde où l'excès d'informations et d'accès à la donnée ne permet pas une prise de distance objective et rationnelle. Il s'agit d'étayer la construction de l'action publique par l'appréhension des évolutions du territoire et de la société.

En 2025, la mission observation poursuit et fait évoluer son engagement dans des programmes biannuels l'amenant, à l'horizon 2025, à proposer **une vingtaine de publications**.

Les thématiques des publications révèlent la **richesse** et la **capacité de transversalité** des **questionnements** en complémentarité des analyses de conjoncture régulièrement mises en place par le partenariat.

Ces publications s'adressent aux élus puis aux techniciens. Elles doivent révéler, incarner et questionner les politiques publiques de nos membres ou les angles morts des politiques publiques à l'œuvre.

Les publications de conjoncture et des marchés des observatoires mutualisés de l'économie et de l'habitat seront poursuivies.

Aussi l'année **2025** verra le partenariat se mobiliser dans la gestion de l'**Observatoire Local des Loyers**, observatoire ayant reçu un agrément ministériel, piloté par une commission adhoc (cf statuts de l'Agence), via la réalisation

d'une **phase d'enquête** ayant vocation à être publié en 2026.

Au-delà, en **2025**, **quatre publications thématiques** directement issues des capacités d'observation de l'Agence seront mises en œuvre :

- le **logement des jeunes**,
- la **ressource en eau**,
- l'**impact sur l'emploi** de l'émergence de **l'intelligence artificielle**,
- la **ressource sol** : qualités, enjeux et outils de mesure de l'artificialisation.

### AXE 4

#### Orientation 2025 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration souhaite que le programme 2025 soit l'occasion, au titre de l'enjeu de sobriété foncière, de nouer des partenariats pour approcher, étudier et organiser une réflexion, des actions pré opérationnelles, de la constitution de connaissances sur les questionnements liés à la renaturation des espaces artificialisés (mesure, conditions de mises en œuvre) et à la meilleure appréhension des sols (qualité agronomique, appréhension de valeur écologique des sols). Ces démarches pourraient soit faire l'objet d'un financement particulier soit être hébergées par le socle partenarial de l'Agence. Elles nécessiteront des rapprochements avec le monde scientifique ou des acteurs locaux compétents (chambre d'agriculture notamment).



« L'observation est l'un des piliers de l'activité et de la richesse de l'Agence d'urbanisme, par son caractère permanent et sa capitalisation. »

Dans la suite de l'organisation mise en œuvre à partir de l'exercice 2024, seront mis en œuvre, sur un **cycle de deux ans**, des **clubs** associant nos **partenaires** sur **trois sujets**. Ils aboutiront en **2026** à la **publication** de leurs travaux, analyses et questionnements. Ces trois sujets sont :

- Les **commerces de centres-villes et centres bourgs** : tendances, évolutions et outillage des politiques publiques.
- **Nouveaux arrivants, nouvelles pratiques de mobilités ?**
- **Evolutions des effectifs scolaires, enjeux d'aménagement** du territoire et de politique d'éducation

Enfin l'Agence va poursuivre son investissement au travers de l'observatoire des modes de vie **l'intégration d'approche qualitative novatrice** pour identifier des **profils de ménages** génériques dans le territoire du partenariat et permettant d'illustrer dans ses travaux d'études ou d'observation le questionnement : « **pour qui faire l'action publique ?** ».

L'Agence d'urbanisme gère, pour le compte de son partenariat et à la demande de Saint-Etienne Métropole qui en reste le propriétaire, un **modèle multimodal** et partenarial **des déplacements** qui, à l'échelle du Sud Loire, permet de détenir un outil performant et mutualisé d'évaluation de scénarios d'infrastructures ou de renfort de services sur tous les modes de déplacement (voiture, bus, tramway et ferroviaire).

Le partenariat de l'Agence a développé et entretient un outil grand public à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne dénommé **e-mob** pour évaluer l'impact budgétaire et environnemental du projet d'une stratégie résidentielle d'un ménage.

### AXE 3

#### Orientation 2025 du Conseil d'administration

Au titre de la programmation 2025 et 2026 des observatoires partenariaux mutualisés de l'Agence, il sera proposé une ou des mises en perspectives transversales des inégalités sociales et territoriales renouvelées à l'aune des choix d'aménagement et d'urbanisme. Cette perspective pourra questionner les différentes formes de précarité mais également les ressorts nouveaux à trouver par les politiques publiques. Ces approches mêlant analyses quantitative et qualitative seraient à mettre en lien avec les lignes de force du programme : emploi, mobilité, énergie, santé ...

## Animer, diffuser, faire savoir

La **dynamique de valorisation des travaux de l'Agence**, construite avec les administrateurs et validée fin 2023 par les instances de l'Agence, s'est engagée **à partir de 2024**. Cette stratégie a pour but notamment de faciliter l'identification de la diversité des missions portés par l'Agence auprès des partenaires actuels ou futurs. Cela permettra à chacun d'utiliser l'Agence de la manière la plus efficace possible. Une **trentaine d'actions** ont été identifiées, réparties dans 3 actions principales qui sont comme 3 buts à atteindre : la connaissance, la confiance et le partage en vue d'accompagner le projet d'Agence.

L'effort doit être porté sur **l'intensification de la valorisation des travaux de l'Agence** pour leur donner une **plus forte lisibilité** et assurer un **meilleur partage**

de l'information. C'est ainsi que l'Agence poursuivra en 2025 la mise en œuvre de **webinaires** (programme en cours de définition) et **rencontres** (habitat et économie) de **valorisation et d'échanges**.

L'Agence a une mission de capitalisation et de restitution de la connaissance, notamment à travers le recueil de l'information, son traitement et sa diffusion. Outre la tenue à jour et l'alimentation du site web, la **documentation** assure l'accueil du public et la mise à disposition de l'information. Elle fournit également une aide technique via la veille et des recherches documentaires. Elle assure une veille informationnelle interne et externe (veille sur l'actualité locale et professionnelle notamment...).

### AXE 3

#### Orientation 2025 du Conseil d'administration

### AXE 6

Dans la perspective de la préparation des soixante ans d'épures en 2027, les élus du Conseil d'administration seront invités à se questionner sur la mesure des chemins parcourus par les territoires, les institutions partenaires et leurs politiques publiques. L'objectif serait de produire en 2027 une publication spéciale mettant en perspectives ces évolutions et questionnant l'avenir à l'aide d'un travail qualitatif.



*"L'animation du partenariat vise à renforcer les liens entre l'Agence et ses partenaires, notamment par les points de suivis réguliers du programme de travail et la mise en place de scènes d'échanges et de valorisation."*



## Aider, accompagner, innover

Les missions d'appui aux méthodes de la part du conseil juridique de l'Agence seront poursuivies et valorisées en cours d'année.

En 2024 et pour la première fois, l'Agence a consacré au sein de son socle partenarial des jours d'accompagnement à un « **Appel aux territoires membres** » pour tester et accompagner une réflexion appliquée sous la forme d'un démonstrateur sur le sujet de la **rénovation énergétique des centres bourgs**.

Après une phase de sélection conclue fin 2024, ces accompagnements vont trouver leur expression en **2025** sur les communes de **Montbrison** et **Rive-De-Gier**. Ce travail est conduit en **partenariat** avec l'**ALEC 42**, l'Agence locale de l'énergie.

### AXE 2

#### Orientation 2025 du Conseil d'administration

Un nouvel appel à expérimentation sera lancé au sein du partenariat en 2025 sur le champ de compétences « projets urbains » de l'Agence. Cette proposition, issue d'une réflexion interne, incubée en 2024 autour de la place et du rôle de l'Agence dans le suivi des politiques publiques.

L'objectif : aider à créer une dynamique forte et cohérente autour d'un projet communal, impliquer très tôt les acteurs opérationnels pour un projet cohérent et assurer un suivi-évaluation de l'atteinte des objectifs fixés par les élus.



Après quelques années de développement d'abord en interne puis sur le territoire de la Métropole, l'Agence continuera le développement d'une **base d'inventaire du Patrimoine bâti** en poursuivant **l'ambition de l'élargir au sein de son partenariat** et sa mise en partage.

En 2025, un « **laboratoire des idées** » sera mis en place, permettant à l'Agence d'entretenir annuellement sa capacité d'innovation et d'**appui à des projets de recherche** intéressant directement les membres. L'objectif sera de proposer aux acteurs du territoire, une scène de l'aménagement mettant en contact des techniciens des structures partenaires et des chercheurs investis sur les champs de l'Agence.

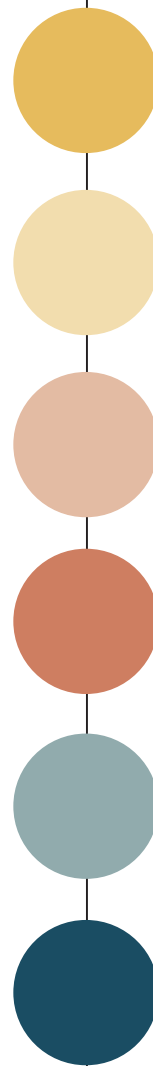
Enfin, epures est **membre du comité scientifique de l'Agence de l'eau Loire Bretagne** et participe aux travaux de cette instance tout en assurant à ses membres sa montée en compétence sur cet enjeu d'avenir.



*La Fnau et les Agences d'urbanisme, en lien avec leurs partenaires, ont lancé un cycle de réflexions visant à identifier les enjeux et à formuler des recommandations dans la perspective de transformation des espaces périurbains en lien avec les objectifs de la loi Climat et Résilience.*

*Cette démarche dénommée « Les nouveaux dess(e)ins du périurbain » a démarré en 2024 et sera finalisée en 2025.*

*Au sein du réseau, epures est pilote des réflexions sur la thématique « des compositions sociales et recompositions territoriales pour appréhender la portée des mobilités » dans les espaces périurbains. L'Agence travaille au côté de trois autres Agences d'urbanisme : Rennes, Avignon et l'Institut Paris Région.*



## PROJETS ET MISSIONS DU PROGRAMME PARTENARIAL

**Les projets et missions du programme partenarial ambitionnent de couvrir l'ensemble des axes de travail définis par les instances de l'Agence dès 2024.**

## Accompagner LES PROJETS URBAINS DES MEMBRES

Fort de son expérience d'accompagnement des projets urbains, le partenariat de l'Agence finalisera le travail engagé avec la commune de **Villars (secteur Gambetta)**. L'investissement de l'Agence dans le cadre de la **démarche centres bourgs** se poursuivra auprès de quatre nouvelles communes de la **CoPLER**.

Les projets urbains portés par l'EPASE s'appuieront sur les analyses de l'**EpaScope** pour étudier leurs impacts.

Epures poursuivra son investissement dans le **Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne** (PPA GOSE) pour lequel les démarches pré-opérationnelles du projet bénéficieront d'accompagnements méthodologiques et de terrains par l'Agence sur les thématiques de l'urbanisme favorable à la santé et des nouvelles formes d'habiter.

Une analyse multithématique du **centre-ville de Saint-Etienne** se poursuivra avec l'étude de ses dynamiques socioéconomiques et immobilières en lien avec les activités de l'EPASE et du **projet urbain stéphanois** (ville et Métropole). La démarche entamée en 2024 s'enrichira d'un volet qualitatif (entretiens d'acteurs) renforçant les perceptions entrevues.

L'Agence accompagnera également l'émergence d'une réflexion urbaine sur le **quartier de Côte Chaude Grand Clos à Saint-Etienne**.



« Les sollicitations auprès d'epures se poursuivent en matière d'études urbaines. Que ce soit en intervention rapide, très en amont des projets, pour tester la faisabilité ou pour cadrer les enjeux, ou encore pour préparer une programmation, voire une intervention future, l'Agence accompagne les élus vers la définition de leurs projets, dans un cadre réaliste tant techniquement que financièrement. »



Les Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (Urba4) accompagneront la DREAL et l'ARS dans l'élaboration du Plan régional Santé Environnement (PRSE4) sur la thématique de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) : sensibilisation et formation des acteurs, accompagnement des territoires dans des démarches de mise en œuvre des principes de l'UFS.

# Participer À LA PLANIFICATION ET L'ÉLABORATION DES STRATÉGIES TERRITORIALES

Les partenaires de l'Agence sont fortement mobilisés dans des **exercices de planification** réglementaire à toutes les échelles et bénéficient des **acquis méthodologiques** du partenariat et de méthodes de travail visant à accompagner la co-construction des diagnostics, orientations politiques et des règles proportionnées in fine.

En 2025, les partenaires mettront en place une **démarche collective** visant à partenarialiser les **méthodologies techniques** et la **connaissance juridique** sur des **sujets clefs ou émergents** des process de **planification** de type PLUi (par exemple : taux de rétention foncière et typologie d'espace, intégration des zones d'accélération pour les énergies renouvelables ...)

Ainsi, les démarches pilotées par les Syndicats mixtes du **Scot Sud Loire** et du **Scot du Roannais** verront, avec un accompagnement par l'Agence, leurs élaborations se poursuivre avec une approbation du projet en 2025 pour l'un et l'élaboration du DOO pour l'autre. La planification d'échelle intercommunale se structure dans les territoires



« Les exercices de planification et de stratégies sont au cœur de l'activité de l'Agence d'urbanisme depuis son origine. Epures accompagne, selon des formats variables, ses membres qui bénéficient de la mutualisation de l'offre de services, des méthodologies, des outils développés par le partenariat. »

partenaires avec la poursuite de la participation à l'élaboration du **PLUi** à 87 communes de **Loire Forez agglomération** et du PLUi de **Saint-Etienne Métropole** tous deux ayant pour objectif d'être arrêtés en 2025.

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLUi de la CC de Forez-Est, l'Agence proposera un accompagnement d'un nouveau type (animation de séminaires d'élus, production ciblée grâce aux outils du partenariat) tout le long de l'élaboration du PLUi notamment sur l'intégration des questions de la consommation foncière, de la production d'énergies renouvelables et de la mobilité (**Forez-Est**).

Une réflexion sera accompagnée pour maîtriser les enjeux locaux d'application de la loi Climat et Résilience dans un territoire nouvellement adhérent (**CC du Pays d'Urfé**) tandis que quelques PLU communaux seront accompagnés (**St-Médard-en-Forez, La Versanne, Saint-André-le-Puy**) dans la finalisation des évolutions et adaptations de leur document.



Les Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (Urba4) et le réseau A2 (Lyon - Saint-Etienne) accompagnent la **DREAL** et l'**inter-Scot de l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne** dans l'appréhension des enjeux territoriaux des déclinaisons des principes de sobriété foncière. Ces scènes de coopération pour les territoires seront également accompagnées par les Agences dans la mise en perspective du développement des territoires à l'aune des mutations à l'œuvre dans la société et des transitions environnementales.

Les Agences de Lyon et Saint-Etienne participeront en 2025 à l'accompagnement de la révision du **Scot des Monts du Lyonnais**. Epures sera particulièrement investie en 2025 sur les parties environnement, commerce, analyse des dynamiques d'artificialisation des sols du diagnostic territorial et animera en lien avec l'Agence de Lyon une démarche prospective.

# Coordonner LES POLITIQUES DE L'HABITAT ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le partenariat bénéficie de capacités mutualisées pour le **suivi évaluation** des Programmes Locaux de l'Habitat, **Saint-Etienne Métropole** engagera l'élaboration de son **futur PLH dès 2025** en bénéficiant des acquis des suivis mis en œuvre depuis de nombreuses années. L'Agence poursuivra l'analyse des **copropriétés dégradées** sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Elle mettra en œuvre au côté des services de la Métropole un suivi de la **vacance privée des logements** et participera à l'**animation de l'Observatoire Départemental de l'Habitat** piloté par l'Etat et le Département.

Sur le plan des dynamiques, le partenariat se mobilisera dans l'accompagnement des politiques publiques et leur **évaluation sur les quartiers en contrat de Ville** de la Métropole de Saint-Etienne au travers des dispositifs **Observatoire social des quartiers** et **Dispositif de veille des quartiers**.

En 2025, l'Agence poursuivra une **approche qualitative des attentes, des nouveaux ménages installés** dans les nouveaux programmes immobiliers de la ville de Saint-Etienne et plus particulièrement dans les périmètres d'actions de l'**Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne**.

Enfin, le partenariat mettra en œuvre en 2025 une **analyse des ressorts de la défiscalisation** sur les pratiques immobilières afin d'aider les partenaires à **mieux connaître les investisseurs**, leurs profils et ainsi avoir la possibilité à terme de défendre la mise en place de dispositifs adaptés en fonction des besoins. L'objectif de cette mission sera ainsi d'analyser les conditions et avantages des différentes mesures de défiscalisation qui sont ou pourraient être mobilisées sur le territoire à l'avenir.



*« L'accompagnement des politiques publiques sur le champ de l'habitat et du développement social des territoires s'ancre dans les activités de l'Agence depuis de longues années. Outil d'ingénierie au service de ses membres, l'Agence développe des accompagnements de politiques publiques tant en termes d'élaboration que de suivi-évaluation. »*



*Le réseau Urba4 accompagnera à l'échelle régionale les travaux du Comité Régional Habitat et Hébergement (CRHH).*

# Aider LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CELUI DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'appréhension par les partenaires de l'Agence de la structuration des **filières économiques** est aujourd'hui un véritable **fil rouge de l'activité**. Ces approches ont été conçues comme une valeur ajoutée dans le concert du développement économique à partir de méthodologies incubées au sein du socle partenarial de l'Agence (**Toiles industrielles sur les filières Santé et Manufacturing, Analyse des filières d'excellence du territoire métropolitain**) ou développées en partenariat avec d'autres structures : impact économique du Design avec Saint-Etienne Métropole et la Cité du Design.

En 2025, le partenariat sera également mobilisé pour mettre en œuvre une **observation de la dynamique immobilière des entreprises** (locaux d'activité à destination de l'industrie, les locaux commerciaux, les bureaux à destination des activités tertiaires) dans la Métropole stéphanoise. Il s'agit tout d'abord de spatialiser les dynamiques locales et d'observer dans le temps les trajectoires empruntées, le tout dans un contexte de mutation économique et urbaine affirmé.

Dans le champ de l'enseignement supérieur, le territoire de Saint-Etienne Métropole sera accompagné pour appréhender les évolutions de la population étudiante au travers de l'**observatoire de la vie étudiante et scientifique** mais également sur l'**analyse des besoins et opportunités d'accueil de formation** en lien avec les **filières économiques d'excellence** du territoire.

Enfin et de manière novatrice, le partenariat mènera (sous réserve de décision en lien avec Saint-Etienne Métropole) deux analyses sur des champs de développement économique en émergence :

- **les tiers-lieux**, leur dynamique et leur rapport à l'innovation,

- dans une logique de promotion de **l'économie circulaire**, identifier et repérer les activités dites nuisantes, pour mettre en évidence leurs impacts positifs pour le territoire et apporter via un parangonnage des méthodes nouvelles d'intégration dans une stratégie de développement économique de ces activités.



« L'accompagnement des politiques publiques sur le champ de l'économie s'arrime à la fois à une expertise des tendances économiques développées dans le socle partenarial mais aussi depuis quelques années par des collaborations accrues avec les collectivités membres en matière d'expertise foncière sur les gisements fonciers économiques et la caractérisation des filières et offres de formation. »





# Soutenir

## LES POLITIQUES DE MOBILITÉ DURABLE

L'imbrication des périmètres de compétences, la prégnance des problématiques de mobilité à toutes les échelles et pour bon nombre de nos concitoyens, rendent nécessaires pour le partenariat à la fois d'appréhender communément les usages (**exploitation de l'Enquête Ménages Déplacements**) et d'envisager en commun la construction de solutions.

Ainsi en 2025, l'Agence finalisera son accompagnement auprès de la Métropole dans l'élaboration de son **Plan de Mobilités** pour la décennie 2030. Les capacités techniques du partenariat permettront d'accompagner les autorités compétentes dans la modélisation des projets de dessertes nouvelles, l'exploitation du **réseau urbain de transports collectifs** et les **démarches vélo**, fortement imbriquées.

En 2025, l'Agence mettra en œuvre un accompagnement du projet de labélisation du **Service Express Régional Métropolitain (SERM) Sud Loire/Haute-Loire**. L'Agence accompagnera la dynamique du projet en valorisant et synthétisant l'ensemble des démarches qu'elle a pu mener sur les territoires depuis de nombreuses années. Elle apportera ses compétences techniques et ses acquis historiques aux prestataires retenus par la Société des Grands Projets.

Enfin, le partenariat sera mobilisé pour esquisser les enjeux et capacités d'un repositionnement de la **halte ferroviaire d'Andrézieux-Bouthéon** afin d'améliorer l'intermodalité et d'aboutir à un fonctionnement de type pôle d'échanges. (*sous réserve de décision en lien avec Saint-Etienne Métropole*).



« Epures mobilise la qualité de son expertise en matière de mobilités, au profit de la construction des politiques de mobilité et ce, à toutes les échelles, du quartier à la coopération métropolitaine Lyon Saint-Étienne. »



Le réseau des Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne accompagne le Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (**SMT-AML**) dans ses activités de coopération et coordination à une échelle inédite territorialement. En 2025 ces accompagnements permettront de poursuivre l'approche d'une politique coordonnée des Services Express Régionaux Métropolitains sur les étoiles ferroviaires complémentaires de Saint-Etienne et Lyon, de poursuivre des approches intégrées de l'intermodalité et du rabattement sur les gares, d'accompagner l'animation des bassins de mobilité par des expertises locales et globales. (*Programme de travail en cours de construction*)

# Préserver LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ET ADAPTER LES TERRITOIRES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En 2025, cette part du programme connaît une réorientation au travers de la **perspective d'élaboration pluriannuelle**, à l'échelle de la Métropole, d'une **carte des « vulnérabilités territoriales »**. Anticiper les effets du changement climatique sur le territoire est un enjeu fort pour leur devenir. L'objectif de ces travaux serait d'analyser les services (économiques, équipements, services publics, habitat...) du territoire qui pourraient être vulnérables à ces changements. Ces analyses devront aussi intégrer les capacités développées ou à mettre en place par le territoire pour répondre à ces vulnérabilités. Cette innovation méthodologique devrait à terme servir l'ensemble du partenariat en vue d'un élargissement progressif.

Aussi, epures poursuivra l'entretien des dispositifs de suivi et de capitalisation de la connaissance au service de la **stratégie Biodiversité métropolitaine**.

L'Agence d'urbanisme aura également la charge d'une partie des études du **Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE)** porté par le Département dans le cadre du SAGE.



« Enjeu d'avenir, la mobilisation de l'Agence sur des thématiques environnementales s'adapte aux besoins exprimés par ses membres. Au-delà de leur caractère transversal intervenant dans nombre de thématiques, l'Agence souhaite mettre l'accent dans son accompagnement sur les enjeux liés à la préservation des sols, à la gestion de l'eau et des énergies notamment. »



# Anticiper ET ÉCLAIRER LES POLITIQUES FONCIÈRES

En 2025, epures continuera à accompagner la construction des **politiques foncières de ses adhérents**.

L'Agence assurera en lien étroit avec EPORA, au niveau local un accompagnement à l'élaboration de stratégies d'actions : deux études de **recherche de gisements fonciers habitat** (logement social) se mettront ainsi en place sur les communes de **Saint-Galmier et de Genilac**.

L'Agence développera avec ses partenaires un **accompagnement à la mise en œuvre des rapports d'artificialisation**. Ces démarches communes aux membres de l'Agence sont conduites dans l'esprit d'une mutualisation des outils et méthodes mobilisés par le partenariat au niveau local (MOS) et nouvellement mis à disposition par l'Etat (OCSGE).

Le partenariat de l'Agence participera à la mise en place par les services de l'Etat, appuyés par le SM du Scot Sud Loire, d'un **atelier sur la sobriété immobilière** afin d'identifier les leviers, les freins et des propositions. Réunissant professionnels de l'urbanisme, de l'immobilier, architectes, professionnels du bâtiment, habitants... Cet atelier aura pour but d'appréhender les leviers pour optimiser l'usage du parc bâti existant, ce qui permettrait de réduire la mobilisation de ressources (matériaux, fonciers...) et de modérer les impacts environnementaux.

Enfin en 2025, s'entamera un accompagnement de la **CC de Forez-Est** pour l'**analyse des gisements fonciers économiques**, méthode éprouvée par le partenariat sur d'autres territoires ligériens.



« Matière première de l'aménagement, la ressource sol est aujourd'hui au cœur des problématiques d'aménagement et d'urbanisme. L'expertise de l'Agence se développe en lien avec les nouvelles orientations légales dans une perspective de maîtrise de l'artificialisation et de sobriété. »



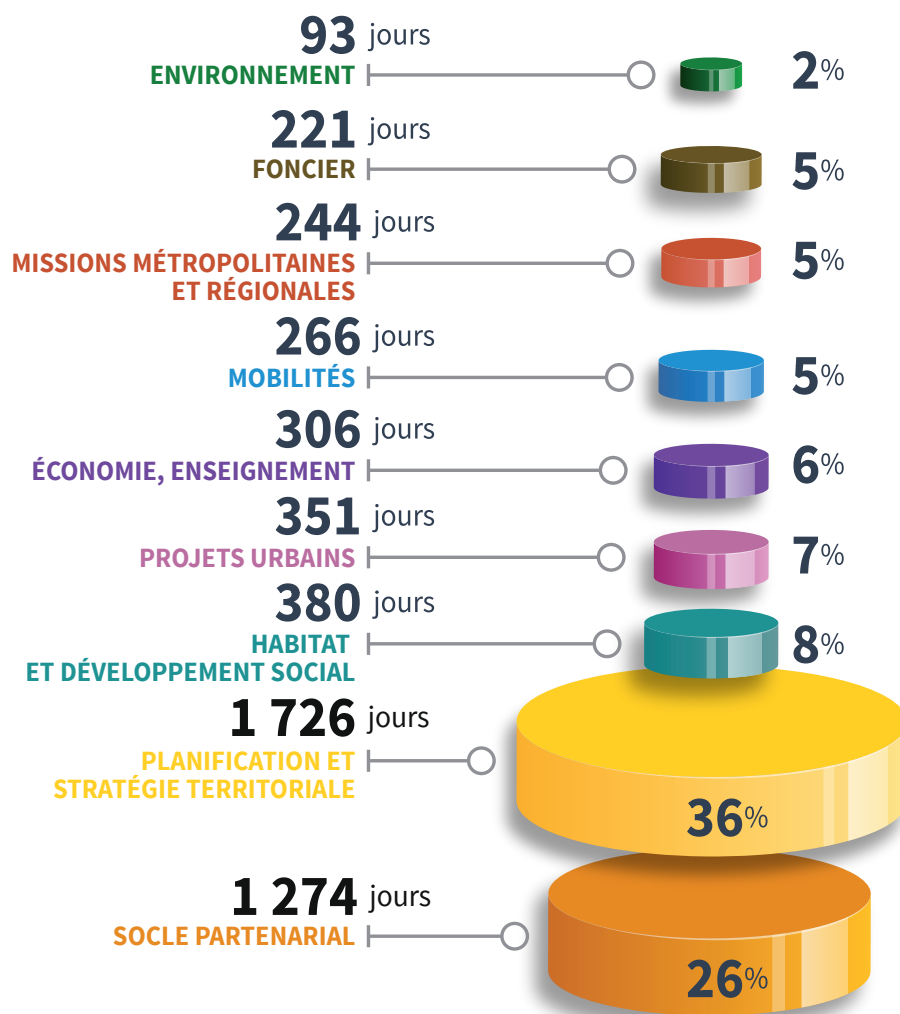
Le réseau Urba4 a défini avec ces partenaires (DREAL, EPORA) quelques lignes de forces pour la poursuite des accompagnements du réseau sur deux plans :

Dans la continuité du travail engagé sur le territoire de l'EPORA en matière de préfiguration de leur Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), l'EPORA s'appuiera sur les agences d'urbanisme pour actualiser le diagnostic et leur permettre d'identifier des communes d'intervention prioritaires afin d'appliquer leur stratégie foncière. Par ailleurs, Urba 4 sera amené à animer des réunions internes ou avec des partenaires externes afin d'aider à la construction de leur PPI qui servira de cadre d'intervention sur tout le territoire dans les années à venir.

# EN SYNTHÈSE

Le programme partenarial 2025, au stade de sa construction de décembre 2024 peut être (en volume de jours d'activités) résumé ainsi :

PROGRAMME 2025 **4 861** jours



---

***En respect des statuts de l'association  
approuvés le 24 mai 2023 (articles 7.2 et 8.2)***


*L'Assemblée générale de l'association réunie en séance le 19 décembre 2024 est saisie de l'approbation de ces orientations stratégiques et des grandes orientations de l'activité de l'association reprises dans le présent document.*


*Cette même Assemblée générale est saisie de l'approbation de ce programme d'activités initial proposé par les élus du Conseil d'administration pour l'exercice 2025.*

*Le Conseil d'administration pourra « approuver les adaptations du programme partenarial d'activités en cours d'exécution sous réserve de respecter les grandes orientations de l'activité de l'association ».*



	pilote	intéressé	informé
--	--------	-----------	---------

n°	étude	Budget 2025 CA 11/12/2024 AG 19/12/2024	jours	%		Etat	SEM	LFa	COPLER	CC Forez Est	SWT	Dép42	Scot sud Loire	Scot Roannais	CC Mts Lyonnais	CC Mts Pilat	Ville St- Etienne	communes	EPOBA	EPASE	ARS	Autres (Roannais agglo, CC Charleu Belmont, CC Pays Urfe, CHU, CCI, Univ, Ecole des Mines, SIE, PNR Pilat, Cap Métropole, 3 Agences urba AURA, Eto, Alec42....)
<b>SOCLE PARTENARIAL</b>																						
<b>OBSERVER, COMPRENDRE, DIFFUSER</b>																						
01/053	OBSERVATOIRE ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PLANIFICATION																					
01/187	DEVELOPPEMENT BASE PATRIMOINE																					
01/106	OBSERVATOIRE DES MODES DE VIE																					
04/003	OBSERVATOIRE HABITAT																					
04/071	OBSERVATOIRE DE LA PROMOTION IMMOBILIERE																					
04/075	OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS																					
06/004	OBSERVATOIRE COMMERCE																					
06/011	OBSERVATOIRE DE LECONOMIE																					
07/006	OBSERVATOIRE DES MOBILITES																					
07/007	MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION																					
08/025	OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES																					
09/022	OBSERVATOIRE DES MARCHES FONCIERS																					
10/008	OBSERVATOIRE EQUIPEMENTS LOIRE																					
11/013	PUBLICATIONS TRANSVERSALES																					
<b>TOTAL</b>		269 280 €	408	8%																		
<b>CAPITALISER, PARTAGER LA DONNEE</b>																						
00/213	URBA4 MUTUALISATION DES DONNEES																					
01/006	MISSION OBSERVATION																					
01/158	e-OBSERV ET FLUX DE DONNEES PARTENAIRES																					
01/192	MODELE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS)																					
01/196	GESTION DES BASES DE DONNEES																					
01/197	ACHAT DE DONNEES OBSERVATOIRES																					
<b>TOTAL</b>		133 320 €	202	4%																		
<b>ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR</b>																						
11/001	ANIMATION DU PARTENARIAT																					
11/005	INSTANCES AGENCE																					
11/006	CENTRE DE DOCUMENTATION																					
11/009	VALORISATION : STRATEGIE ET ANIMATION																					
11/010	GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES																					
11/077	WEBINAIRES epures																					
<b>TOTAL</b>		265 320 €	402	8%																		
<b>AIDER, ACCOMPAGNER, INNOVER</b>																						
01/800	PARTICIPATION DEVELOPPEMENT OUTILS ET METHODES																					
03/283	ENJEUX DE MUTATION DU TISSU PAVILLONNAIRE																					
03/288	APPEL A EXPERIMENTATION ETUDES URBAINES																					
08/093	EXPERIMENTATION QUARTIERS 100% BBC																					
11/012	TRAVAUX MUTUALISES RESEAUX (FNAU URBA4 A2)																					

n°	étude	Budget 2025 CA 11/12/2024 AG 19/12/2024	jours	%		Etat	SEM	LFA	COPLER	CC Forez Est	SMT	Dept42	Scot sud Loire	Scot Roannais	CC Mts Lyonnais	CC Mts Pilat	Ville St- Etienne	communes	EPORA	EPASE	ARS	Autres (Roannais agglo, CC Charlieu Belmont, CC Pays Urfé, CHU, CCI, Univ, Ecole des Mines, SIEL, PNR Pilat, Cap Métropole, 3 Agences urba AURA, Eto, Alec42...)
11/014	LABORATOIRE D'IDEES / DEMARCHES D'INVESTIGATIONS																					
11/015	PARTICIPATION COMITE SCIENTIFIQUE AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE																					
<b>TOTAL</b>		<b>172 959 €</b>	<b>262</b>	<b>5%</b>																		


<b>TOTAL SCLER PARTENARIAL</b>		<b>8 40 879 €</b>	<b>1 274</b>	<b>26%</b>																		
--------------------------------	--	-------------------	--------------	------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--


**PROJETS ET MISSIONS**

DEVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN																						
	A2 - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYON SAINT-ETIENNE																					Urbalyon
	URBA4 DREAL A DEFINIR																					Urbalyon, AURG, AUCM
00/177	URBA4 PRSE SANTE ET URBANISME																					Urbalyon, AURG, AUCM
	A2 SMT																					Urbalyon
	URBA4 EPORA																					Urbalyon, AURG, AUCM
	ajustements																					
<b>TOTAL DEVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN</b>		<b>1 67 9 25 €</b>	<b>2 44</b>	<b>5%</b>																		

PLANIFICATION ET STRATEGIE TERRITORIALE																						
01/030	ACCOMPAGNEMENT ELABORATION SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE																					
01/117	ACCOMPAGNEMENT EVOLUTION SCOT DES MONTS DU LYONNAIS																					
01/157	DIAGNOSTIC PARTAGE LOIRE FOREZ AGGLO PLUII 87 COMMUNES																					
01/166	SAINT ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT																					
01/184	SAINT ETIENNE METROPOLE AMO PLUI																					
01/193	SAINT ETIENNE METROPOLE SCHEMA CAMPUS																					Univ/ Ecole des Mines
01/208	CC MONTIS PILAT LOI CLIMAT ET RESILIENCE ET DOCS D'URBANISME																					
01/210	AMO MODIFICATION ET CLIMATISATION PLUI COPLER																					
01/211	ACCOMPAGNEMENT ELABORATION SCOT DU ROANNAIS																					Roannais agglo, CC Charlieu Belmont
01/212	POPSU (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) TRANSITION METROPOLE																					
01/xxx	MISE EN ŒUVRE MUTUALISE RAPPORTS ARTIFICIALISATION																					
01/xxx	METHODE DE CONSTRUCTION DOCS DE PLANIFICATION																					
01/xxx	CC PAYS D'URFE ACCOMPAGNEMENT LOI CLIMAT ET RESILIENCE																					cc Pays d'Urfé
02/054	ST ANDRE LE PUY ACCOMPAGNEMENT REVISION PLU																					
02/103	ST MEDARD EN FOREZ ACCOMPAGNEMENT PLU ajustements																					
<b>TOTAL PLANIFICATION ET STRATEGIE TERRITORIALE</b>		<b>1 139 390 €</b>	<b>1 726</b>	<b>35%</b>																		

PROJETS URBAINS																						
01/191	PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER ONDAINE SAINT- ETIENNE																					Cap Métropole
01/214	PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT NOUVELLES FACONS D'HABITER																					Cap Métropole
01/215	PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT INDICATEURS																					Cap Métropole
03/264	PROJET URBAIN STEPHANOIS																					
03/279	VILLARS ETUDE URBAINE																					

n°	étude	Budget 2025 CA 11/12/2024 AG 19/12/2024	Jours	%		Etat	SEM	LfA	COPLER	CC Forez Est	SMT	Dept42	Scot sud Loire	Scot Roannais	CC Mts Lyonnais	CC Mts Pilat	Ville St- Etienne	communes	EPORA	EPASE	ARS	Autres (Roannais agglo, CC Charlieu Belmont, CC Pays Urfé, CHU, CCI, Univ, Ecole des Mines, SIEL, PNR Pilat, Cap Métropole, 3 Agences urba AURA, Elo, Alec42...)
03/284	COPLER - CENTRE BOURGS																					
03/287	PROJET URBAIN STEPHANOIS ANALYSE DES DYNAMIQUES HYPER-CENTRE																					
06/119	EPA SCOPE																					
03/xxx	ETUDE URBAINE COTE-CHAUDE GRAND CLOS																					
03/xxx	EXPERIMENTATION ETUDES URBAINES 2 COMMUNES <i>ajustements</i>																					Cap Métropole
<b>TOTAL PROJETS URBAINS</b>		<b>231 660 €</b>	<b>351</b>	<b>7%</b>																		
<b>HABITAT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL</b>																						
04/005	SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH3 BILAN ET PLH4 DIAGNOSTIC																					
04/054	SAINT-ETIENNE METROPOLE - ANALYSE DES COPROPRIETES DEGRADEES																					
04/076	ANIMATION OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT																					
04/088	SAINT-ETIENNE METROPOLE ANALYSE PROSPECTIVE PROGRAMMATION IMMOBILIERE																					
04/089	SAINT-ETIENNE METROPOLE VACANCE PARC PRIVE																					
04/105	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION BILAN PLH ANNUEL																					
04/xxx	PROFILS INVESTISSEURS POLITIQUE DEFISCALISATION																					
04/xxx	ATELIERS SUR LA SOBRIETE IMMOBILIERE																					
05/008	SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS (DVQS)																					
05/016	SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE SOCIAL DES QUARTIERS <i>ajustements</i>																					
<b>TOTAL HABITAT / DEVELOPPEMENT SOCIAL</b>		<b>251 000 €</b>	<b>380</b>	<b>8%</b>																		
<b>ECONOMIE / ENSEIGNEMENT</b>																						
04/078	SAINT-ETIENNE METROPOLE OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTIE ET SCIENTIFIQUE																					Univ. Ecole des Mines
06/080	SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE et VSE																					CCI
06/106	SAINT-ETIENNE METROPOLE PARCOURS RESIDENTIEL DES ENTREPRISES																					Univ. Ecole des Mines
06/113	SAINT-ETIENNE METROPOLE FORMATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR																					CCI
06/117	SAINT-ETIENNE METROPOLE DESIGN IMPACTS ECONOMIQUES																					CCI
06/121	SAINT-ETIENNE METROPOLE TOILES INDUSTRIELLES																					CCI
06/126	SAINT-ETIENNE METROPOLE ANALYSE FILIERES D'EXCELLENCE																					CCI
06/128	WEBSIG SCHEMA ACCUEIL ECONOMIQUE MONT'S DU PILAT																					
06/xxx	OBSERVATION DYNAMIQUES IMMOBILIERES D'ENTREPRISE																					
06/xxx	TIERS LIEUX ET INNOVATION																					
06/xxx	ECONOMIE CIRCULAIRE ACTIVITES NUISANTES <i>ajustements</i>																					
<b>TOTAL ECONOMIE / ENSEIGNEMENT</b>		<b>201 630 €</b>	<b>306</b>	<b>6%</b>																		

n°	étude	Budget 2025 CA 11/12/2024 AG 19/12/2024	jours	%		Etat	SEA	UFa	COPLER	CC Forez Est	SWT	Dép42	Scot sud Loire	Scot Roannais	CC Mts Lyonnais	CC Mts Pilat	Ville St-Etienne	communes	EPORA	EPASE	ARS	Autres (Roannais aggro, CC Charleu Belmont, CC Pays Urié, CHU, CCI, Univ, Ecole des Mines, SIEL, PNR Pilat, Cap Métropole, 3 Agences urba AURA, Eto, Alec2,...)
<b>MOBILITES</b>																						
07/169	ENQUETE MENAGE DEPLACEMENTS 2020 EMCZ																					
07/209	SAINTE ETIENNE METROPOLE AMO PLAN DE MOBILITE																					
07/213	ACCOMPAGNEMENT DEMARCHE VELO DES MEMBRES																					
07/218	SAINTE ETIENNE METROPOLE PLAN DE MARCHABILITE																					
07/xxx	SAINTE ETIENNE METROPOLE SERA																					
07/xxx	SAINTE ETIENNE METROPOLE PMA ANDREZIEUX BOUTHEON																					
07/xxx	CC FOREZ EST ATELIER MOBILITES DANS LE CADRE DU PLUI																					
	<i>ajustements</i>																					
<b>TOTAL MOBILITES</b>		<b>175 876 €</b>	<b>266</b>	<b>5%</b>																		
<b>ENVIRONNEMENT</b>																						
08/091	DEPARTEMENT LOIRE PTGE DEMANDE EAU URBAINE																					
08/xxx	CC FOREZ EST ATELIER ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE DU PLUI																					
08/xxx	SOLARISATION TOITURES PARKING																					
08/xxx	CARTE VULNERABILITE																					
08/xxx	ENERGIE ET PARTAGE DE LA VALEUR																					
	<i>ajustements</i>																					
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT</b>		<b>61 380 €</b>	<b>93</b>	<b>2%</b>																		
<b>FONCIER</b>																						
09/153	EPORA ANALYSE ET ECHANGES SUR PLUI ET PPA																					
09/168	MONTS DU PILAT GISEMENTS FONCIERS																					
09/171	SAINTE ETIENNE METROPOLE OPTIMISATION ZAE MONTRAMBERT PIGEOT																					
09/xxx	CC FOREZ EST ATELIER FONCIER AMO PLUI																					
09/xxx	CC FOREZ EST GISEMENTS FONCIERS ECONOMIQUES																					
09/xxx	ST GALMIER GISEMENTS FONCIERS LOGEMENT SOCIAL																					
09/xxx	GENILAC GISEMENTS FONCIERS LOGEMENT SOCIAL																					
	<i>ajustements</i>																					
<b>TOTAL FONCIER</b>		<b>145 860 €</b>	<b>221</b>	<b>5%</b>																		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 215 600 €</b>	<b>4861</b>	<b>100%</b>																		
<b>Socle partenarial</b>		<b>840 879 €</b>	<b>1274</b>	<b>26%</b>																		
<b>Etudes</b>		<b>2 374 721 €</b>	<b>3587</b>	<b>74%</b>																		
<b>TOTAL</b>		<b>3 215 600 €</b>	<b>4861</b>	<b>100%</b>																		



46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
mail : [epures@epures.com](mailto:epures@epures.com)  
web : [www.epures.com](http://www.epures.com)